

Le respect du chapitre VIII de la charte des Nations unies à l'épreuve des conflits armés en Afrique

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Le respect du chapitre VIII de la charte des Nations unies à l'épreuve des conflits armés en Afrique : la régionalisation du maintien de la paix : Comores, Rwanda, République centrafricaine, Mali, Soudan et Somalie / Prince Kalume Beya

Auteur(s) : Kalume Beya, Prince

Publication : Paris : L'Harmattan, DL 2019

Description matérielle : 1 vol. (499 p.) ; 24 cm

Collection : Études africaines série droit 2425-5548

ISBN : 978-2-343-18855-3

EAN : 9782343188553

Appartient à la collection : Études africaines. Série Droit 2425-5548

Classification décimale Dewey : 341.236

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. p. 429-464. Notes bibliogr.

Résumé ou extrait : La sécurité collective dans la Charte des Nations Unies a été envisagée principalement sous un angle universel puis régional avec le chapitre VIII. Ceci a permis à l'ONU de s'assurer la gestion et le règlement de plusieurs conflits avec des résultats mitigés. L'Union Africaine est dans cette logique prévue dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies mais avec une augmentation mieux une reprise en charge de l'initiative en matière de gestion de la paix et de la sécurité internationales avec la montée du Conseil de paix et de sécurité dans les actions coercitives sur le continent. Cette étude touche à la sécurité collective régionale consacrée par le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies car la question de la coopération et de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales aussi bien africaines, européennes, américaines qu'asiatiques prend aujourd'hui une nouvelle pertinence. La Charte des Nations Unies étant subsidiairement régionaliste et individualiste ouvre cette voie du chapitre VIII en vue du maintien de la paix et de la sécurité régionales, à travers les articles 52, 53 et 54 et en consacrant la légitime défense individuelle et collective en son article 51. Ce cadre juridique très ouvert a permis l'émergence notamment en Afrique d'une organisation

régionale dite "OUA" puis "UA " avec ses organisations sous-régionales. Ce foisonnement d'organisations régionales a été aussi observé dans d'autres régions du monde avec des structures à caractère très offensif.-4ème de couverture

Sujet - Auteur/Titre : Nations Unies -- Charte

Sujet - Nom commun : Maintien de la paix -- Afrique